



LE RÔLE DU PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN MER



Le préfet maritime est le *préfet de la mer*. Il anime et coordonne l'action de l'Etat en mer, notamment en ce qui concerne la défense des droits souverains et des intérêts de la nation, le maintien de l'ordre public, la sauvegarde des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la coordination de la lutte contre les activités illicites.

Le préfet maritime est préfet coordonnateur de façade, il est en charge de la planification maritime qui fait l'objet d'un **débat public**.

Il mène des concertations avec les **usagers de la mer impactés** par le projet, notamment dans des commissions nautiques et des groupes de travail dédiés, pour **garantir la cohabitation** des usages.

1



Définition du projet

Le préfet maritime adopte des mesures **pour assurer la sécurité** maritime des navigants et des équipes en charge des travaux.

Ces réglementations sont mises à jour en fonction de l'état d'**avancement du projet et des besoins**.



Lors des études préalables à l'installation d'un parc éolien, le préfet maritime **réglemente les activités de recherche scientifique marine**.



2

Construction du parc et de son raccordement

Au-delà de l'obstruction physique créée par les éoliennes en elle-même, leur présence peut créer des difficultés dans la zone comme :

Brouillage des radars



Croche des câbles électriques



Sauvetage difficile



Lutte anti-pollution plus difficile



Pour réduire les risques d'accidents, le préfet maritime utilise son pouvoir de police pour encadrer les activités dans le parc par **un arrêté**.

Ces réglementations sont mises à jour en fonction de l'évolution des conditions du site.

Durant toute la vie du parc, **des études de suivi des impacts sont menées et encadrées** par des instances de concertation et de suivi, notamment les comités de suivi de façade.

3



Exploitation et maintenance du parc éolien

L'organisation des secours *reste inchangée* durant toutes ces étapes. Le préfet maritime *anime et coordonne* les opérations de sauvetage ainsi que les exercices pour préparer les équipes de secours.



NOS RÉSEAUX, PLUS D'INFORMATIONS

ACTION DE L'ETAT EN MER :
aem@premar-atlantique.gouv.fr

SERVICE COMMUNICATION :
communication@premar-atlantique.gouv.fr



SCANNEZ MOI

Flashez le QR code avec l'appareil photo de votre téléphone pour ouvrir le lien.